

CHAPITRE XVII.

DU MEURTRE D'VN FRANÇOIS MASSACRÉ PAR LES
HURONS, & DE LA IUSTICE QUI EN
A ESTÉ FAITE.

DEPUIS que nous auons mis la derniere main à nostre Relation, Nostre Seigneur nous a ietté dans des accidens si diuers, & nous a fecourus dans nos angoiffes par des voyes si pleines d'amour que nous auions dequoy dresser vne nouvelle Relation. Mais laiffant à vne autre faison ce qui ne se peut dire en peu de mots, ie ne parleray que d'vn meurtre arriué en la perfonne de l'vn de nos domestiques nommé Iacques Doiart. Ce ieune homme aagé de vingt-deux ans, s'estât vn petit escarté de la maison sur le soir du vingt-huitième d'Auril, fut affommé d'vn coup de hache tres malheureux pour les meurtriers. Si Dieu ne leur fait misericorde; [121] mais tres-fauorable pour celuy qui la receu dans vne vie si innocente, & dans des circonstances si remarquables qu'elles donnent plus d'enuie que de crainte & de douleur, le temps & le loisir ne nous permettent pas d'en parler cette année. La fuiuante fera voir que cét Agneau paroiffoit destiné pour vn tel sacrifice. Reprenons nos brifées.

Nous ne peufmes douter que ce meurtre n'eust esté commis par quelques Hurons, nous en auons eu depuis des connoiffances tres-certaines, on nous a dit de bonne part que six Capitaines de trois bourgs differens, en estoient les autheurs & qu'ils auoient